



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 15 mai 2017
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 04/2017

**DEMANDE DE CRÉDIT POUR DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN
DU CHALET « LE FOYER »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Par ce préavis, la Municipalité vous demande un crédit d'investissement, de CHF 50'000.- pour divers travaux au chalet « Le Foyer ».

2. CONTEXTE

En début de législature, une inspection de la totalité des bâtiments a été réalisée. Des dégâts ont alors été constatés sur les murs extérieurs et, dans une moindre mesure, intérieurs du Chalet le Foyer lesquels sont dus à l'humidité.



D'autre part, notre autorité a été approchée par des locataires ayant des problèmes de mobilité et pour lesquels les baignoires installées à l'origine ne sont plus adaptées.



3. TRAVAUX PRÉVUS

La municipalité a décidé d'intervenir en appliquant une couche de résine sur les murs extérieurs, d'installer des éléments en cuivre pour protéger ces ouvrages et de procéder à de petits travaux de peinture.

Afin d'appliquer la résine convenablement, il sera également nécessaire d'intervenir sur la partie goudronnée à l'ouest et au nord du bâtiment.

Concernant les salles de bain, le choix de la municipalité s'est porté sur des douches à l'italiennes, à savoir de plain-pied, lesquelles permettront un accès aisé.

4. DEVIS

Les devis, établis par des sociétés de la région, se présentent comme suit :

Intervention sur le bitume:	CHF	6'660.35
Étanchéité en résine :	CHF	6'000.00
Ferblanterie :	CHF	2'625.70
Peinture :	CHF	2'719.40
Salles de bain (2x):	CHF	25'067.00
Frais administratifs et arrondi :	CHF	<u>6'927.55</u>
TOTAL TTC	CHF	<u>50'000.00</u>

5. FINANCEMENT

Aucun emprunt n'est nécessaire, le montant de CHF 50'000.- sera financé au moyen de la trésorerie courante par un prélèvement sur le fonds de réserve 9282.04 « Provision fonds d'investissements futurs ».

La municipalité vous propose d'amortir cet investissement en une fois sur le compte 3513.3303.1 « Bâtiment au Village « Le Foyer » - Amortissement extraordinaire ».

6. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 20 juin 2017

- Vu** le préavis N° 04/2017
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à procéder aux divers travaux prévus dans le chalet « Le Foyer »
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 50'000.-
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante
- **D'autoriser**, pour ce faire, un prélèvement sur le fonds de réserve 9282.04 « Provision fonds d'investissements futurs »
- **D'amortir** cet investissement en une fois sur le compte 3513.3303.1 « Bâtiment au Village « Le Foyer » - Amortissement extraordinaire »

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 15 mai 2017 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 20 juin 2017.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

 **André Reichenbach** **Janick Lenoir**

Déléguée municipale :

- Mme Annie Schwitzguebel